



Mise à pied conservatoire de plus de deux mois!

Par **VinceLYN**, le **08/06/2015** à **13:45**

Bonjour

Je travaille dans le secteur de transport, le 6 avril j'ai reçu un appel de la boite pour me signifier une MAC. J'ai reçu le recommandé le 8 pour un rendez-vous pour entretien en vue de licenciement le 22 avril.

Je me suis présente et on m'a reprocher 2 accidents sans tiers.

Au jour d'aujourd'hui je suis tjrs en attente de leur décision qui tarde a venir!

Sans revenue et sans travail car tjr en contrat avec la boite je n'arrive plus a tenir les deux bouts.

Que puis je faire svp car ils ne me licencient pas et je ne peux pas reprendre mon travail.

Nous somme le 8 juin ' donc 2 mois sans salaire

Merci de m'orienter svp et me faire comprendre mes droit' et es que je peux chercher un autre travail malgres que je suis encore lié a ma boite

Par **janus2fr**, le **08/06/2015** à **14:11**

Bonjour,

Si l'entretien a eu lieu le 22 avril, l'employeur avait jusqu'au 22 mai (1 mois) pour vous licencier.

Le délai étant dépassé, la mise à pied conservatoire n'a plus lieu d'être et elle doit vous être payée intégralement.

Par **P.M.**, le **08/06/2015** à **16:24**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous manifester auprès de l'employeur par lettre recommandée avec AR pour savoir quand vous pouvez reprendre votre travail puisqu'il n'a pas levé la mise à pied conservatoire mais que le délai d'un mois à partir de l'entretien préalable est dépassé pour pouvoir vous sanctionner...